VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 juin 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt juin deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER**

Excusé(e)s :

Absent(e)s : **François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**

Secrétaire : **Marianne MAXIMI**

Messieurs Jean-Pierre BRENAS et Dominique ADENOT, Madame Marion CANALES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°3.
Monsieur Florent NARANJO arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7.
Madame Odile VIGNAL arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Madame Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Monsieur LOUIS COUSTES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Fabienne MONTEL.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°14 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 5
ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
CREDITS DE PAIEMENTS

Mme Pascaline BIDOUNG ne prend pas part au vote.

Rapporteur : Madame Françoise NOUHEN

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) à l'occasion d'une étape budgétaire.

Cette révision traduit les différents transferts entre les phasages des AP existantes, l'annulation d'AP, la révision du coût global d'AP ou encore la création d'AP. Ainsi, certaines AP se sont vues majorées et d'autres ont été minorées, compte tenu des modifications sollicitées au titre de la décision modificative n°1 de l'exercice 2019.

I - Modification de phasage d'AP

a) L'autorisation de programme DSL programme d'investissement : le phasage 2019 est augmenté de 23 000 € par prélèvement sur les phasages 2021 et 2022 du projet. Le coût global n'est pas modifié.

	Exécuté 2016 à 2018	2019	2020	2021 et au-delà	Total
DSL_INV	603 460,46	252 569,88	176 001,95	297 967,71	1 330 000,00

b) L'autorisation de programme Aménagement urbain Champratel : le phasage 2019 est augmenté de 50 000 € par prélèvement sur le phasage 2023. Le coût global n'est pas modifié.

	Exécuté 2017 - 2018	2019	2020	2021 et au-delà	Total
Chapitre 20 Etudes	71 280,96	24 719,04	0,00	0,00	96 000,00
Chapitre 23 Travaux	1 746 604,40	692 978,32	520 000,00	1 497 297,68	4 456 880,40
	1 817 885,36	717 697,36	520 000,00	1 497 297,68	4 552 880,40

c) L'autorisation de programme Aménagement des UPC : le phasage 2019 est augmenté de 2 200 € par prélèvement sur le phasage 2022. Le coût global n'est pas modifié.

	Exécuté 2017 - 2018	2019	2020	2021 et au-delà	Total
Chapitre 20 Etudes	0,00	42 614,00	35 000,00	59 186,00	136 800,00
Chapitre 21 Mobiliers	69 258,77	0,00	20 000,00	51 741,23	141 000,00
Chapitre 23 Travaux	32 761,28	302 299,98	432 200,00	867 738,74	1 635 000,00
	102 020,05	344 913,98	487 200,00	978 665,97	1 912 800,00

d) L'autorisation de programme Aménagement urbain Kessler Rabanesse : le phasage 2019 est augmenté de 3 500 € par prélèvement sur le phasage 2021. Le coût global n'est pas modifié.

	Exécuté 2017 - 2018	2019	2020	2021 et au-delà	Total
Chapitre 20 Etudes	51 768,00	5 752,00	0,00	0,00	57 520,00
Chapitre 23 Travaux	2 811 831,06	287 820,06	1 378 480,00	81 648,88	4 559 780,00
	2 863 599,06	293 572,06	1 378 480,00	81 648,88	4 617 300,00

II - Augmentation d'AP

L'autorisation de programme Ravalement des façades est augmentée globalement de 50 000 €, au titre des subventions versées pour l'année 2019.

	Exécuté 2017 - 2018	2019	2020	2021	Total
RAVALEMENT	145 599,05	212 325,00	100 000,00	142 075,95	600 000,00

III - Diminution d'AP

a) L'autorisation de programme Aménagement des locaux de la Police Municipale est diminuée globalement de 13 723,10 € au titre de l'exercice 2019.

	Exécuté 2017 - 2018	2019	Total
Chapitre 21 Mobiliers	56 847,30	9 396,00	66 243,30
Chapitre 23 Travaux	624 070,49	10 963,11	635 033,60
	680 917,79	20 359,11	701 276,90

b) L'autorisation de programme Aménagement du Centre socio éducatif de Theix est diminuée globalement de 6 701,98 € au titre de l'exercice 2019.

	Exécuté 2017 - 2018	2019	Total
Chapitre 21 Mobiliers	6 265,66	0,00	6 265,66
Chapitre 23 Travaux	505 710,73	8 321,63	514 032,36
	511 976,39	8 321,63	520 298,02

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, sur la base de ces éléments, de valider les montants des autorisations de programme actualisés, induits par ces modifications.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le - 2 JUIL. 2019
Pour Le Maire, et par délibération,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN